

La plupart des maisons de vacances sont réservées longtemps à l'avance. Une partie du loyer doit être payée rapidement. L'assurance annulation prendra en charge vos frais de location si vous devez subitement annuler vos vacances ou brusquement retourner chez vous pendant votre séjour.

### **Que sera remboursé par l'assurance?**

- En cas d'annulation, les loyers déjà payés vous seront remboursés.
- En cas de retour prématuré, une partie proportionnelle du loyer par rapport au nombre de jours de location non utilisés sera remboursée.
- En cas de retard subi au cours du voyage vers votre destination louée, une partie du loyer, proportionnelle au retard, vous sera remboursée, avec un maximum de 5 jours.

### **Sous quelles conditions êtes-vous remboursé ?**

L'indemnisation lors de l'annulation ou retour un prématuré se fait en cas de :

- Décès, maladie ou accident d'un assuré ou de l'un de ses proches (famille au 1er degré);
- Grossesse de l'assurée ou de la compagne de l'assuré;
- Incendie, cambriolage ou catastrophe naturelle par lesquels votre résidence principale, votre société ou vos propriétés sont endommagés;
- Chômage involontaire survenu au maximum 30 jours avant la date du départ;
- Problèmes imprévus avant le départ empêchant l'utilisation du moyen de transport privé tels que collision ou vol, survenus 30 jours au maximum avant la date du départ.

### **Sous quelles conditions n'êtes-vous pas remboursé ?**

Quel que soit le problème, dès lors que vous choisissez de continuer à disposer du bien loué, aucun remboursement ne sera effectué. Il en est de même en cas d'annulation liée à une maladie, une affection ou une maladie déjà présente chez l'assuré, ses compagnons de voyage ou les membres de sa famille au 1er degré, au moins 3 mois avant la souscription de l'assurance.

### **Que faire pour vous couvrir ?**

L'assurance doit être contractée en même temps que la réservation.

La prime est de 5.5% du loyer (y compris frais d'assurance et frais de dossier) avec un minimum de 25.00 €. Celle-ci est réglée avec votre premier paiement.

- Après réception de votre facture pro-forma et du formulaire de réservation, cette dernière doit nous être retournée dûment complétée sous 8 jours.
- Vous réglez l'acompte de votre loyer plus la prime au plus tard à la date indiquée sur la facture pro-forma.

### **Ce n'est qu'ensuite que l'assurance annulation pourra vous couvrir**

En cas de non respect de toutes ces conditions, vous perdez le droit de recevoir une éventuelle indemnisation.

### **Que faire en cas d'annulation ?**

Vous devez nous en informer immédiatement par téléphone. Vous confirmez l'annulation par lettre recommandée avec AR, tout en précisant vos motifs. En cas de maladie ou d'hospitalisation, il est impératif de joindre un certificat médical. Nous en informerons aussitôt l'assurance.

En cas de motif valable, vous recevrez en retour, la totalité du loyer que vous avez versée.